

## TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS

USAGES HOMOLOGUÉS	CULTURES AUTORISÉES	DOSES MAX D'EMPLOI	NB MAX D'APPLICATIONS	STADE D'APPLICATION	DÉLAI AVANT RÉCOLTE
Blé*Traitements des parties aériennes*Limitation croissance organes aériens	Blé dur d'hiver Triticale	0,75 L/ha	1/an	Entre les stades BBCH 31 et BBCH 39	F (BBCH 39)
Orge*Traitements des parties aériennes*Limitation croissance organes aériens	Orge d'hiver	0,75 L/ha	1/an	Entre les stades BBCH 31 et BBCH 39	F (BBCH 39)
	Orge de printemps	0,5 L/ha	1/an	Entre les stades BBCH 31 et BBCH 39	F (BBCH 39)

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne consultables à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Nufarm SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

**Nom homologué :** FLORDIMEX® EXTRA

**AMM n°** 2210012

**Famille de produit :** Régulateur de croissance

**Composition :** 660 g/L d'éthéphon (soit 51,7% p/p)

**Formulation :** Concentré soluble (SL)

## MODE D'ACTION

FLORDIMEX® EXTRA est un régulateur de croissance qui va renforcer les tiges et limiter la verse des céréales.

## RECOMMANDATION D'EMPLOI

### CONDITIONS D'APPLICATIONS

FLORDIMEX® EXTRA est un régulateur de croissance particulièrement efficace contre les phénomènes de casse du col de l'épi sur orge.

- Sur orge d'hiver seul : 0,75 L/ha entre les stades deux nœuds et dernière feuille étalée.

En cas de risque élevé une stratégie à deux passages, avec une première application d'anti gibbélique à 1 nœud puis une deuxième application avec du FLORDIMEX® EXTRA à 0,3 L/ha au stade dernière feuille pointante (BBCH 37) à dernière feuille étalée (BBCH 39).

- Sur orge de printemps : réduire les doses de 0,375 L/ha seul et 0,2 L/ha en programme.
- Sur blé dur, il est possible d'appliquer deux traitements, une première application apportant 1150 g à 1500 g/ha de chlorméquat chlorure au stade fin tallage – épi 1cm (BBCH 29-30) suivi de FLORDIMEX® EXTRA entre 0,4 L/ha et 0,5 L/ha du stade dernière feuille pointant (BBCH 37) au stade dernière feuille étalée (BBCH 39).

### PROGRAMME DE TRAITEMENT

Respecter un intervalle de 14 jours entre deux applications sur céréales.

### PRÉCAUTION D'EMPLOI

Sur blé, éviter tout contact avec l'épi.

Traiter par temps calme, sans vent, pour éviter toute dérive, sur les cultures adjacentes.

Une pulvérisation faite avec des gouttes de taille plus importante, ou avec des buses adaptés (antidérive), diminue le risque de dérive, mais n'empêche pas la dérive si les pulvérisations sont faites de manière incorrecte ou en conditions environnementales défavorables. C'est à l'opérateur de décider si le pulvérisateur est adapté à l'application envisagée et s'il est bien réglé.

S'assurer de l'absence de dérive lui incombe également. Eviter toute contamination des eaux souterraines, de surface, ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage, des emballages et des équipements de traitement.

Pour assurer la SECURITE PERSONNELLE des MANIPULATEURS et UTILISATEURS, observer soigneusement, les précautions d'emploi de cette étiquette.

Version du 11/07/2025. Annule et remplace les versions antérieures.

Les pulvérisateurs doivent être soigneusement nettoyés avant utilisation. Les filtres et les jets doivent être vérifiés afin d'éviter tous dommages et/ou blocages. La hauteur de rampe doit être ajustée pour assurer une couverture uniforme de la culture, en particulier aux derniers stades de croissance. La bonne hauteur est celle à laquelle la pulvérisation atteint le dessus de la culture. Dans les cultures denses, aux stades de croissance ultérieurs, des volumes d'eau plus élevés devront être utilisés.

## MÉLANGES EXTEMPORANÉS

**FLORDIMEX® EXTRA** n'est pas compatible avec les herbicides et les engrais.

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur. Faire un test préalable.

## PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur, pour préparer la bouillie de **FLORDIMEX® EXTRA** s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. Bien agiter le bidon avant emploi. **FLORDIMEX® EXTRA** s'utilise en pulvérisation après dilution dans l'eau. Remplir la cuve à 2/3 d'eau, mettre sous agitation, agiter le bidon et verser la quantité de **FLORDIMEX® EXTRA** nécessaire puis compléter le remplissage. Remplir la cuve en deux fois afin d'éviter tout risque de débordement. Rincer immédiatement le bidon vide et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

## MÉTHODES D'APPLICATION

Utiliser ce produit avec des volumes d'eau compris entre 80 et 150 L/ha. Un réglage approprié de la rampe associé au choix de buses adaptées permet d'obtenir une pulvérisation assurant une répartition uniforme du produit sur la culture.

## CONDITIONS DU MILIEU

En cas de stress hydrique marqué ou de fortes amplitudes thermiques (15-17°C), éviter de traiter les cultures concernées par un usage homologué, en particulier les blés mal implantés ou en situation de sol séchant.

Si les températures maximales n'excèdent 25°C, privilégier un traitement tôt le matin ou tard le soir.

## PROTECTION DE L'OPÉRATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.  
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage des mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide, à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPERATEUR PENDANT LES PHASES DE :				
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	PROTECTION DU TRAVAILLEUR
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A,B, ou C)	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique	Réutilisables	Réutilisables**
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire			EPI vestimentaire	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB(3)	EPI partiel			EPI partiel	
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166 (CE, sigle 3)					
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque filtrant anti-aérosol (EN 149) de classe FFP3 ou demi masque (EN 140) avec filtre anti-aérosol (EN 143) de classe P3					

\*EN CAS D'INTERVENTION A L'EXTERIEUR : DANS CE CAS, LES GANTS DOIVENT ETRE STOCKES ET PORTES A L'EXTERIEUR DE LA CABINE

\*\* EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITEE

RAPPORTER LES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) USAGES DANS UN SAC TRANSLUCIDE, A VOTRE DISTRIBUTEUR PARTENAIRE ECO EPI OU FAIRE APPEL A UNE ENTREPRISE HABILITEE POUR LA COLLECTE ET L'ELIMINATION DES PRODUITS DANGEREUX.

## NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buse...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

## ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.V.A.L.O.R. ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.V.A.L.O.R. ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

## CLASSEMENT



### DANGER

EUH071 : Corrosif pour les voies respiratoires.

H290 : Peut être corrosif pour les métaux.

H312 : Nocif par contact cutané.

H314 : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

EUH401 : Respectez les Instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement

P234 : Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

P260 : Ne pas respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols.

P273 : Eviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux et du visage.

P310 : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P301+P330+P331 : EN CAS D'INGESTION : rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 : EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux) : Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau / Se doucher.

P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P501 : Eliminer le contenu et le récipient dans un point de collecte des déchets spéciaux ou dangereux via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux conformément à la réglementation nationale.

### Délai de rentrée : 24 heures

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et l'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement et l'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

## STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux.

Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Stocker **FLORDIMEX® EXTRA** au sec et ne pas exposer à des températures inférieures à -10°C et supérieures à 30°C.

## EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

## PREMIERS SOINS

S'éloigner de la zone dangereuse

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

### EN CAS D'URGENCE

Composer le 15 ou le 112 ou contacter le centre anti-poison le plus proche

Centre anti-poison (numéro ORFILA) +33 1 45 42 59 59

Puis signaler vos symptômes au réseau Phyt'Attitude, N° Vert : 0 800 887 887 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Les fiches de données sécurité sont disponibles sur internet : [www.quickfcs.com](http://www.quickfcs.com) ou auprès de Nufarm SAS au 01 40 85 51 15

## AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec cette spécialité et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

**LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ**

-  N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
-  Protégez votre santé et celle de votre entourage.
-  Surveillez les conditions météorologiques.
-  Protégez les points d'eau.
-  Protégez les pollinisateurs.
-  Préservez la faune sauvage.



 D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI

### NUFARM SAS

Immeuble West Plaza - 11, rue du Débarcadère - 92700 Colombes

Tél: 01 40 85 50 50 / Fax: 01 47 92 25 45

<https://nufarm.com/fr/>